

PETR du Segréen
Réunion du comité syndical
du mercredi 15 mars 2023 à 20h30

PROCES-VERBAL

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre		x		Isabelle SARAROLS
CCVHA	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise		x		Maryline LEZE
CCVHA	BONHOMMET	Jacques	x			
CCVHA	BOURCIER	Michel	x			
ABC	BROSSIER	Daniel			x	
CCVHA	BRU	Jean-Pierre	x			
ABC	CHAUVEAU	Carine	x			
ABC	CHAUVIN	Bruno	x			
ABC	CHERE	Nicolas	x			
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal		x		
ABC	COQUEREAU	Geneviève	x			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal		x		Marie-Ange FOUCHEREAU
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine	x			
CCVHA	ESNAULT	Joël		x		Etienne GLEMOT
ABC	ESNAULT	Pierrick	x			
CCVHA	FOUCHER	Juanita	x			
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange	x			
ABC	GALON	Yannick	x			
ABC	GAUDIN	Hervé		x		Yannick GALON
CCVHA	GLEMOT	Etienne	x			
ABC	GRIMAUD	Gilles	x	arrivé à 20h35		
CCVHA	GUICHARD	Virginie	x			

ABC	GUINEHEUX	Christophe	x			
ABC	HEULIN	Pierre-Marie	x			
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	x			
CCVHA	LEZE	Maryline	x			
ABC	MARSAIS	Thérèse	x			
ABC	MAUSSION	Patricia	x			
CCVHA	MENARD	Dominique	x			
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine	x			
CCVHA	PAGIS	Jean	x			
ABC	PENVEN	Daniel	x			
CCVHA	PETITEAU	Frédéric	x			
ABC	PROD'HOMME	Anny		x		
CCVHA	RIOU	Yamina	x	arrivée à 20h35		
ABC	ROBERT	Anaël	x			
ABC	ROISNET	Valérie		x		
ABC	ROUSSEZ	Olivier		x		
CCVHA	SANTENAC	Rachel	x			
ABC	SARAROLS	Isabelle	x			
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo			x	
	LARDEUX	Jean-Louis			x	

**PRESENTS (quorum 21) : 28 présents à 20h30
30 présents à 20h35**

**Nombre de votants : 33 votants à 20h30
35 votants à 20h35**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRU

1. Finances – Présentation Etienne GLEMOT

a. Budget principal

i. Compte de gestion 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2022 du budget principal, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	2 592 326,04 €
Recettes de l'année 2022	2 627 498,04 €
Soit un Excédent de fonctionnement 2022	35 172,00 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	383 682,41 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	418 854,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	103 684,75 €
Recettes de l'année 2022	150 588,04 €
Soit un Excédent d'investissement 2022	46 903,29 €
Excédent d'investissement reporté de 2021	97 961,54 €
Soit un excédent d'investissement de clôture pour 2022 de	144 864,83 €

Monsieur Nicolas CHERE demande si, au vu des excédents du budget principal, l'augmentation de la participation des communes aurait pu être évitée.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que le service ADS est financé par les communes. Il figure au budget du PETR mais n'est pas compris dans les participations des EPCI. Aussi, les excédents du budget principal (abondé par les EPCI) ne peuvent compenser le budget IADS (abondé par les communes).

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2022 du budget principal**

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

ii. Compte administratif 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2022 du budget principal, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	2 592 326,04 €
Recettes de l'année 2022	2 627 498,04 €
Soit un Excédent de fonctionnement 2022	35 172,00 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	383 682,41 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	418 854,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	103 684,75 €
Recettes de l'année 2022	150 588,04 €
Soit un Excédent d'investissement 2022	46 903,29 €
Excédent d'investissement reporté de 2021	97 961,54 €
Soit un excédent d'investissement de clôture pour 2022 de	144 864,83 €

La Présidente quitte la salle au moment du vote.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget principal**

Vote du Comité syndical

POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iii. Affectation des résultats 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2022,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 383 682,41 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 35 172,00 €

Soit un excédent à affecter de : 418 854,41 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2023 s'élève à 0,00 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 97 961,54 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 46 903,29 €

Soit un excédent à affecter de : 144 864,83 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

- recettes d'investissement :
001 – Excédent d'investissement reporté : 144 864,83 €

- recettes de fonctionnement :
002 – Excédent de fonctionnement reporté : 418 854,41 €

Vote du Comité syndical	
POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iv. Budget primitif 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente le projet de Budget Principal Primitif pour l'exercice 2023 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	285 707,03 €	285 707,03 €
Fonctionnement	3 007 784,04 €	3 007 784,04 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER le budget primitif du Budget Principal 2023.**

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

v. Participation des communautés de communes

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER que la participation des Communautés de Communes au budget principal du PETR du Segréen sera calculée, pour l'année 2023, sur la base de 16,38 € par habitant, pour les 2 Communautés de Communes.**
- **D'ADOPTER le tableau suivant :**

	Population DGF 2022	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 387	16,38	596 019,06 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 631	16,38	616 395,78 €
TOTAL	74 018		1 212 414,84 €

Monsieur Nicolas CHERE s'interroge sur la possibilité de voter la participation des communautés de communes avant le vote du budget, estimant que voter le budget revient à voter indirectement la participation des communes.

Monsieur Etienne GLEMOT indique que les deux façons de procéder sont possibles.

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

i. Compte de gestion 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2022 du budget Office de Tourisme, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	370 944,75 €
Recettes de l'année 2022	403 043,91 €
Soit un excédent de fonctionnement 2022	32 099,16 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	2 654,75 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	34 753,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	7 928,46 €
Recettes de l'année 2022	44 428,13 €
Soit un Excédent d'investissement 2022	36 499,67 €
Déficit d'investissement reporté de 2021	-34 550,86 €
Soit un Excédent d'investissement de clôture pour 2022 de	1 948,81 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2022 du budget Office de Tourisme.**

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

ii. Compte administratif 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2022 du budget Office de Tourisme, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	370 944,75 €
Recettes de l'année 2022	403 043,91 €
Soit un excédent de fonctionnement 2022	32 099,16 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	2 654,75 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	34 753,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	7 928,46 €
Recettes de l'année 2022	44 428,13 €
Soit un Excédent d'investissement 2022	36 499,67 €
Déficit d'investissement reporté de 2021	-34 550,86 €
Soit un Excédent d'investissement de clôture pour 2022 de	1 948,81 €

La Présidente quitte la salle au moment du vote.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget Office de Tourisme.**

Vote du Comité syndical

POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iii. Affectation des résultats 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Office de Tourisme pour l'exercice 2022,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 2 654,75 €

- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 32 099,16 €
Soit un excédent à affecter de : 34 753,91 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2023 s'élève à 0 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : déficit de - 34 550,86 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 36 499,67 €

Soit un excédent à affecter de : 1 948,81 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

- recettes d'investissement :
001 – Excédent d'investissement reporté : 1 948,81 €

- recettes de fonctionnement :
002 – Excédent de fonctionnement reporté : 34 753,91 €

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iv. Budget primitif 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente le projet de Budget Primitif de l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu pour l'exercice 2023 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	12 726,96 €	12 726,96 €
Fonctionnement	409 007,69 €	409 007,69 €

Monsieur Pierrick ESNAULT indique qu'il est probable que l'Office de Tourisme rencontre quelques difficultés budgétaires en fin d'année en raison de la période de perception de la taxe de séjour étendue à l'année civile.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif de l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu 2023.**

Vote du Comité syndical	
POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

v. Participation des communautés de communes

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER que la participation des Communautés de Communes au budget Office de Tourisme sera calculée, pour l'année 2023, sur la base de 4,55 € par habitant, pour les 2 Communautés de Communes.**
- **D'ADOPTER le tableau suivant :**

	Population DGF 2022	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 387	4,55	165 560,85 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 631	4,55	171 221,05 €
TOTAL	74 018		336 781,90 €

Vote du Comité syndical	
POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. Budget Mine Bleue

i. Compte de gestion 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2022 du budget Mine Bleue, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	721 928,74 €
Recettes de l'année 2022	896 950,57 €
Soit un Excédent de fonctionnement 2022	175 021,83 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	89 283,48 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	264 305,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	350 081,24 €
Recettes de l'année 2022	260 152,57 €
Soit un Déficit d'investissement 2022	-89 928,67 €
Excédent d'investissement reporté de 2021	34 601,98 €
Soit un Déficit d'investissement de clôture pour 2022 de	- 55 326,69 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2022 du budget Mine Bleue.**

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

ii. Compte administratif 2022

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2022 du budget Mine Bleue, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2022	721 928,74 €
Recettes de l'année 2022	896 950,57 €
Soit un Excédent de fonctionnement 2022	175 021,83 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2021	89 283,48 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2022 de	264 305,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2022	350 081,24 €
Recettes de l'année 2022	260 152,57 €
Soit un Déficit d'investissement 2022	-89 928,67 €
Excédent d'investissement reporté de 2021	34 601,98 €
Soit un Déficit d'investissement de clôture pour 2022 de	- 55 326,69 €

La Présidente sort de la salle au moment du vote.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget Mine Bleue.**

Vote du Comité syndical

POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iii. Affectation des résultats 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Mine Bleue pour l'exercice 2022,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs :	excédent de	89 283,48 €
- au titre de l'exercice arrêté :	excédent de	175 021,83 €

Soit un excédent à affecter de : 264 305,31 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2023 s'élève à 0 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 34 601,98 €
- au titre de l'exercice arrêté : déficit de - 89 928,67 €

Soit un déficit à affecter de : - 55 326,69 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

- dépenses d'investissement :
001 – Déficit d'investissement reporté : 55 326,69 €
- recettes d'investissement :
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 55 326,69 €

- recettes de fonctionnement :
002 – Excédent de fonctionnement reporté : 208 978,62 €

Vote du Comité syndical

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

iv. Budget primitif 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente le projet de Budget Primitif de la Mine bleue pour l'exercice 2023 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	528 835,08 €	528 835,08 €
Fonctionnement	846 380,59 €	846 380,59 €

Il est proposé au Comité syndical :

- D'ADOPTER le Budget Primitif de la Mine bleue 2023.

Vote du Comité syndical

POUR	34 voix
CONTRE	1 voix (Carine CHAUVEAU)
ABSTENTION	0 voix

v. Participation des communautés de communes

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER** que la participation des 2 Communautés de Communes au budget de la Mine Bleue sera calculée, pour l'année 2023, sur la base de 2,25 € par habitant, avec une participation complémentaire d'Anjou Bleu Communauté de 2,44 € par habitant de la Commune de Segré en Anjou Bleu.
- **D'ADOPTER** le tableau suivant :

	Population DGF 2022	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 387	2,25	81 870,75 €
Part supplémentaire de Segré en Anjou Bleu	18 609	2,44	45 405,96 €

Total Anjou Bleu Communauté			127 276,71 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 631	2,25	84 669,75 €
TOTAL	74 018		211 946,46 €

Vote du Comité syndical

POUR	31 voix
CONTRE	4 voix (Carine CHAUVEAU, Bruno CHAUVIN, Nicolas CHERE, Isabelle SARAROLS)
ABSTENTION	0 voix

Messieurs Nicolas CHERE et Bruno CHAUVIN justifient leur vote dans la continuité de leurs précédentes interventions en Comité syndical. Ils indiquent qu'il n'est pas logique que l'accord de participation complémentaire d'ABC (pour la commune de Segré-en-Anjou bleu) perdure dans le temps. En effet, lors de sa mise en œuvre, cette participation devait aider à relancer le site de la Mine bleue sur le territoire. Or, au vu des résultats présentés, il apparaît que désormais le site fonctionne bien. Aussi, ils estiment que cet accord n'a pas lieu de perdurer.

2. Affaires générales : Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SIEML – Présentation Patricia MAUSSION

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, indique que le PETR du Segréen a l'opportunité de rejoindre le groupement d'achat d'électricité initié par le SIEML.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2024.

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, le PETR du Segréen souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur.

La convention constitutive du groupement de commandes (jointe à la convocation) prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADHERER au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité.**
- **D'AUTORISER le représentant du coordinateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte du PETR du Segréen.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

3. Compte rendu des décisions de la Présidente – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
23 – 13	13/02/2023	Renforcement de l'équipe Mine bleue : Recrutement de Julie MESCHINE, guide-animatrice, du 13/03 au 13/11/2023
23 – 14	13/02/2023	Renforcement de l'équipe Mine bleue : Recrutement d'Antoine PETITEAU, guide-animateur, du 13/03 au 13/11/2023
23 – 15	13/02/2023	Renforcement de l'équipe Mine bleue : Recrutement de Fanny RICHARD, guide-animatrice, du 28/02 au 28/10/2023
23 – 16	13/02/2023	Ecole de musique - Avenant au CDD de Julien BEHAR à compter du 27/02/2023 (7/20è)

23 - 17	17/02/2023	Modifications des tarifs 2023 des entrées à la Mine bleue
23 - 18	22/02/2023	Ecole de musique – Convention avec Ombree d'Anjou pour la mise en place d'ateliers Cuivres et Percussions dans le cadre du projet Peplum
23 - 19	28/02/2023	Acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes pour l'Office de tourisme
23 - 20	28/02/2023	Office de tourisme – Renouvellement pour l'année 2023 du conventionnement avec les communes pour l'accueil du Touristic'truck sur les marchés

4. Questions diverses

Madame la Présidente fait part aux membres du Comité Syndical d'une invitation à la réunion du Conseil de Développement qui aura lieu le 12 avril 2023 à 20h30 à Champigné.

La réunion portera sur le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) avec la présentation du rapport suivi d'un temps de rencontre avec les chambres consulaires.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRU

